



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Michelin lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 1,2 milliard d'euros

Parité : 2 actions nouvelles pour 11 actions existantes

Prix unitaire de souscription : 45 € par action nouvelle

Période de souscription : du 30 septembre 2010 au 13 octobre 2010 inclus

Clermont-Ferrand, le 28 septembre 2010 – Michelin annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant brut d'environ 1,2 milliard d'euros¹.

Cette augmentation de capital permettra au Groupe :

- de financer l'accélération du développement de Michelin, dès 2011, qui se traduira notamment par un accroissement des investissements annuels du Groupe, qui approcheront 1,6 milliard d'euros ;
- de conforter sa notation de crédit et sa capacité d'accès aux marchés de financement ; et
- d'une manière générale, de renforcer la flexibilité financière du Groupe.

Commentant cette opération, M. Michel Rollier, Gérant, a déclaré : *« Au cours des prochaines années, les marchés du pneumatique vont connaître un développement rapide : la demande des pays émergents va s'accroître, le besoin de pneumatiques répondant mieux aux enjeux du développement durable va s'accroître. C'est pour répondre à ces nouvelles perspectives que Michelin a décidé d'accroître son développement, avec le soutien constant de ses équipes, afin de conforter sa place de leader mondial.*

En portant, dès 2011 et au moins sur les quatre années suivantes, le niveau de ses investissements annuels à près de 1,6 milliard d'euros, le Groupe pourra tout à la fois renforcer son avance technologique et la puissance de sa marque mondiale, garantir la compétitivité des sites de production situés dans les pays développés et donner dès maintenant, au-delà des projets lancés, une nouvelle dimension à son développement dans les pays en croissance rapide. Cette augmentation de capital permettra au Groupe de réaliser ce plan d'accélération du développement fortement créateur de valeur dans la durée. ».

¹ Le nombre d'actions créées et le montant brut de l'émission pourraient être augmentés en cas d'exercice des options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours et de conversion des OCEANE 2017. Il est rappelé que la valeur nominale des OCEANE 2017 est de 103,82 euros (chaque OCEANE 2017 donnant le droit à l'attribution d'une action Michelin), à comparer à un cours de clôture de l'action Michelin le 27 septembre 2010 de 65,26 euros.

Dans ce contexte, le Groupe s'est fixé de nouveaux objectifs ambitieux : accroître ses ventes en volume de 25% d'ici 2015 et de 50% à l'horizon 2020, atteindre à l'horizon 2015 un résultat opérationnel avant éléments non récurrents nettement supérieur à 2 milliards d'euros, assurer de façon pérenne une rentabilité sur capitaux investis (ROCE) supérieure à 9%, générer un *cash flow* libre significativement positif sur l'ensemble de la période 2010-2015 et maintenir un taux de distribution de dividende de l'ordre de 30% sur cette même période.

Modalités de l'augmentation de capital

Chaque actionnaire de Michelin recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 29 septembre 2010. La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de souscription de 45 euros par action (soit 2 euros de nominal et 43 euros de prime d'émission) à raison de 2 actions nouvelles pour 11 actions existantes. Le prix de souscription fait apparaître une décote de 31,0% par rapport au cours de clôture de l'action Michelin du 27 septembre 2010 et de 27,6% par rapport au cours théorique ex-droit.

Les souscriptions à titre réductible seront admises mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux porteurs ayant souscrit à titre réductible.

L'offre sera ouverte au public en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Pologne, en Roumanie, au Royaume-Uni et en Suisse et sera garantie en totalité par un syndicat bancaire dirigé par BNP Paribas en qualité de Coordinateur Global et composé de BNP Paribas, Citi et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, et HSBC, J.P. Morgan, Lazard-Natixis, The Royal Bank of Scotland et Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité de Chefs de File Associés. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Calendrier indicatif

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 30 septembre 2010 et se terminera le 13 octobre 2010 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (code ISIN FR0010947507).

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) des actions nouvelles sont prévus le 25 octobre 2010. Les actions nouvelles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2010 et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la société à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000121261.

Information du public

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de Michelin déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 1^{er} Mars 2010 sous le numéro D.10-0079, (ii) de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 27 septembre 2010, et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 10-336 en date du 27 septembre 2010 est disponible, sans frais, auprès de la société (12, cours Sablon, 63000 Clermont-Ferrand) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société (www.michelin.com/corporate).

Michelin attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés aux pages 54 à 58 du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

À propos de Michelin

Fort de 110 000 collaborateurs dans 170 pays, Michelin est le premier fabricant mondial de pneumatiques et dispose de 72 sites de production implantés dans 19 pays sur cinq continents. Impliqué dans l'amélioration de la mobilité durable, Michelin conçoit, fabrique et commercialise des pneus pour tout type de véhicule, des avions aux automobiles, en passant par les deux roues, les engins de génie civil et agricoles, les poids lourds, les motos et la navette spatiale. Michelin édite également des guides touristiques, des guides hôtellerie et restauration, des cartes et des atlas routiers et propose des services numériques d'aide à la mobilité (ViaMichelin.com). Les activités de recherche et développement sont sous la responsabilité des Centres de Technologies Michelin en Europe, aux États-Unis et au Japon

Relations Investisseurs

Valérie Magloire

+33 (0) 1 45 66 16 15

+33 (0) 6 76 21 88 12 (mobile)

valerie.magloire@fr.michelin.com

Relations Presse

Fabienne de Brébisson

+33 (0) 1 45 66 10 72

+33 (0) 6 08 86 18 15 (mobile)

fabienne.de-brebisson@fr.michelin.com

Alban de Saint-Martin

+33 (0) 4 73 32 18 02

+33 (0) 6 07 15 39 71 (mobile)

alban.de-saint-martin@fr.michelin.com

Actionnaires individuels

Jacques Engasser

+33 (0) 4 73 98 59 08

jacques.engasser@fr.michelin.com

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Michelin.

Espace Économique Européen

L'offre est ouverte au public en France. Elle sera également ouverte au public en Allemagne, Espagne, Italie, Pologne, Roumanie et Royaume-Uni une fois que le Prospectus y aura été passeporté conformément à la Directive 2003/71/CE (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Pologne, la Roumanie et le Royaume-Uni (les « États membres ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles ou autres titres mentionnés dans ce communiqué de presse peuvent être offerts dans les États membres uniquement :

- (a) à des personnes morales agréées ou réglementées en tant qu'opérateurs sur les marchés financiers ainsi qu'à des entités non agréées ou réglementées dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;
- (b) à toute personne morale remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la Société ; ou
- (c) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

Royaume-Uni

Le présent communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Avant le passeport et la publication au Royaume-Uni du prospectus, en application de la Directive Prospectus, le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des investisseurs professionnels répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'"**Ordonnance**") ; (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du Service Financial Market Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme "**Personnes Habilitées**").

Avant le passeport et la publication au Royaume-Uni du prospectus susmentionnés, le présent communiqué de presse est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Suisse

Pour le moment, les droits préférentiels de souscription et les actions ne sont pas offerts au public en ou depuis la Suisse ; par ailleurs, ni ce communiqué, ni un quelconque autre document d'offre se rapportant aux droits préférentiels de souscription ou aux actions nouvelles ne sera distribué en ou depuis la Suisse en relation avec une telle offre publique. Il est prévu d'étendre l'offre au public en Suisse.

Etats-Unis

Le présent document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans une quelconque autre juridiction. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Michelin n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

Canada, Australie et Japon

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis au Canada, en Australie ou au Japon.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives, notamment relatives à ses projets en cours ou futurs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risque détaillés aux pages 54 à 58 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 1^{er} mars 2010 sous le numéro D.10-0079.

Stabilisation

BNP Paribas, agissant en tant qu'agent stabilisateur au nom et pour le compte du syndicat bancaire (ou tout établissement agissant pour son compte), pourra, sans y être tenu, réaliser sur tout marché, toutes interventions d'achat ou de vente d'actions et de droits préférentiels de souscription. Ces interventions peuvent être mises en œuvre à compter de la date de lancement de l'opération et pendant toute la durée de la période de souscription.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°10-336 en date du 27 septembre 2010 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Compagnie Générale des Établissements Michelin (« **Michelin** » ou la « **Société** »)

Société en commandite par actions de droit français

Classification sectorielle : 3000 : « Biens de consommation » / 3357 : « Pneumatiques »

Aperçu des activités

Constituée en 1863 sous forme de société en commandite par actions, la Société a pris la dénomination sociale Michelin et Compagnie en 1889. La Société invente en 1946 le pneumatique à carcasse radiale, innovation technologique majeure, qui a fait son succès. Introduite en bourse la même année, la Société, devenue la Compagnie Générale des Établissements Michelin en 1951, est désormais cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris et est la société mère du groupe Michelin.

Présent dans plus de 170 pays, le groupe Michelin occupe une position de premier plan sur tous les marchés du pneumatique et des services liés aux déplacements et aux voyages. Avec près de 110 000 salariés sur tous les continents et 72 sites de production dans 19 pays, Michelin développe une stratégie de croissance mondiale, rentable, durable et ciblée, s'appuyant sur l'avance technologique et l'innovation, la qualité et la performance de produits et de services promus par des marques fortes et dont les bénéfices sont clairement reconnus par les clients.

Informations financières sélectionnées

Données semestrielles consolidées

en millions d'euros (normes IFRS)	Semestre clos le 30 juin 2008	Semestre clos le 30 juin 2009	Semestre clos le 30 juin 2010
Ventes nettes	8 239	7 134	8 349
Résultat opérationnel	708	(10)	822
Résultat avant impôts	611	(145)	703
Résultat net	430	(122)	504
Capitaux propres	5 444	5 075	6 439
Endettement financier net	4 334	3 818	3 428
Trésorerie	257	740	767
Total bilan	16 687	15 902	17 801

Données annuelles consolidées

en millions d'euros (normes IFRS)	31 décembre 2007	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Ventes nettes	16 867	16 408	14 807
Résultat opérationnel	1 319	843	450
Résultat avant impôts	1 071	520	207
Résultat net	772	357	104
Capitaux propres	5 290	5 113	5 495
Endettement financier net	3 714	4 273	3 051
Trésorerie	330	456	1 231
Total bilan	16 449	16 594	16 518

Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement consolidés

en millions d'euros (normes IFRS)	30 juin 2010 (non audité)
1. Capitaux propres et endettement	
Dettes Courantes	
Cautionnées	-
Garanties	491
Non garanties et non cautionnées	479
Total	970
Dettes non-courantes	
Cautionnées	-
Garanties	-
Non garanties et non cautionnées	3 273
Total	3 273
Capitaux propres part du Groupe	
Capital	299
Réserve légale	29
Autres réserves	6 108
Total	6 436
2. Endettement financier net	
A – Trésorerie et trésorerie bloquée	292
B – Équivalents de trésorerie	475
C - Titres de placement	-
D - Liquidités (A+B+C)	767
E - Créances financières à court terme	48
F - Dettes bancaires à court terme	62
G - Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	203
H - Autres dettes financières à court terme	705

en millions d'euros (normes IFRS)	30 juin 2010 (non audité)
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	970
J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)	155
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	850
L - Obligations émises	2 160
M - Autres dettes financières à plus d'un an	263
N - Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	3 273
O - Endettement financier net (J+N)	3 428

Le capital social de la Société a été augmenté de 223 990 euros le 23 septembre 2010 suite à l'exercice d'options de souscription d'actions. A l'issue de cette opération, le capital de la Société s'élève à 298 735 946 euros et la prime d'émission a été augmentée de 4 501 139,25 euros pour être portée à 2 073 547 878,51 euros.

Les dettes indirectes et conditionnelles, qui s'élevaient à 766 millions d'euros au 31 décembre 2009, comprennent les engagements de location simple et les engagements hors-bilan.

Les garanties relatives aux dettes courantes correspondent à une partie des créances commerciales cédées dans le cadre des programmes de titrisation non déconsolidants.

Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les principaux facteurs de risque suivants :

- les risques de marché, liés notamment à la demande de pneumatiques (en particulier en première monte),
- le risque d'incendie (tant au niveau des *process* industriels qu'à celui des stockages de matières premières et de produits finis) et de rejets accidentels (notamment d'effluents liquides provenant des installations de traitement électrochimique des renforts métalliques),
- les risques liés à la concurrence (notamment liés à l'intensification de la concurrence mondiale, en particulier en provenance des pays asiatiques),
- les risques liés à l'approvisionnement en matières premières (notamment caoutchouc naturel et dérivés du pétrole) et l'impossibilité de couvrir les achats de matières premières,
- les risques liés aux marchés financiers : risque de liquidité, risque de change (sur transactions et de conversion), risque sur taux d'intérêt, risque sur actions, risque de contrepartie, risque de crédit.

Évolution récente de la situation financière et perspectives

1^{er} semestre 2010

Au 1^{er} semestre 2010, la croissance de la demande en pneumatiques s'est confirmée dans toutes les zones géographiques ; Michelin a ainsi enregistré des ventes nettes de 8 349 millions d'euros, en hausse de 17 % par rapport à la même période de 2009. Les volumes de ventes, en hausse de 15,3 % sur le 1^{er} semestre 2010, ont bénéficié de l'empreinte mondiale de la marque MICHELIN.

La marge opérationnelle, historiquement élevée, a atteint 9,8 %, traduisant notamment l'excellente performance industrielle et l'amélioration de la compétitivité du Groupe.

Fin juin, le Groupe maintient une structure financière solide, avec un ratio d'endettement (dette nette sur capitaux propres) de 53 %.

Perspectives

L'environnement au second semestre devrait être marqué par la poursuite du net rebond des marchés de pneumatiques, même si l'intensité de la reprise économique varie d'une région à l'autre.

Face à la hausse du coût des matières premières dont l'effet (entre 600 et 650 millions d'euros pour l'année 2010) se matérialisera dans les comptes du Groupe au second semestre, Michelin bénéficiera des hausses de prix déjà mises en œuvre au premier semestre.

Dans ce contexte, pour l'année 2010, avec confiance, Michelin confirme son ambition d'une croissance de ses volumes vendus supérieure à 10 % et son objectif de génération de *cash flow* libre positif (compte tenu de dépenses d'investissement de l'ordre d'un milliard d'euros, le projet d'augmentation de capital étant sans effet sur la génération de *cash flow* libre) et vise, malgré l'impact attendu des coûts de matières premières, une marge opérationnelle qui pourrait approcher 9 % des ventes nettes, avant éléments non récurrents.

Compte tenu des perspectives de forte croissance de la demande dans les nouveaux grands marchés et de la généralisation attendue des pneus plus respectueux de l'environnement, Michelin a décidé d'accélérer son développement et de renforcer sa position de leader mondial. Dès 2011, cela entraînera notamment un accroissement des investissements annuels du Groupe qui approcheront 1,6 milliard d'euros, et se maintiendront à ce niveau au moins sur les quatre années suivantes. Cela permettra également d'augmenter les capacités de production du Groupe de l'ordre de 150 000 tonnes par an, soit l'équivalent de plus d'une nouvelle usine chaque année.

Dans ce contexte, le Groupe s'est fixé de nouveaux objectifs à moyen terme :

- accroître ses ventes en volume de 25 % d'ici 2015 et de 50 % à l'horizon 2020 ;
- atteindre à l'horizon 2015 un résultat opérationnel avant éléments non récurrents nettement supérieur à 2 milliards d'euros ;
- assurer de façon pérenne un ROCE supérieur à 9 % ;
- générer un *cash flow* libre significativement positif sur l'ensemble de la période 2010-2015 ; et
- maintenir un taux de distribution de dividende de l'ordre de 30% sur la période 2010-2015.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

Raison de l'offre et utilisation du produit de l'émission	Le produit de l'émission servira principalement à : <ul style="list-style-type: none">– financer l'accélération du développement de Michelin dès 2011, qui se traduira notamment par un accroissement des investissements annuels du Groupe, qui approcheront 1,6 milliard d'euros ;– conforter sa notation de crédit et sa capacité d'accès aux marchés de financement ; et– d'une manière générale, renforcer la flexibilité financière du Groupe.
Nombre d'actions nouvelles à émettre	27 157 812 actions, susceptible d'être porté à un maximum de 28 692 354 actions.
Prix de souscription des actions nouvelles	45 euros par action.
Produit brut de l'émission	1 222 101 540 euros, susceptible d'être porté à un maximum de 1 291 155 930 euros.
Produit net estimé de l'émission	Environ 1 187 millions d'euros, susceptible d'être porté à un maximum d'environ 1 256 millions d'euros.
Jouissance des actions nouvelles	Jouissance courante.

Droit préférentiel de souscription

La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 29 septembre 2010,
- aux porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 6 octobre 2010 (23h59, heure de Paris) d'options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours,
- aux porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 30 septembre 2010 (17h, heure de Paris) du droit à attribution d'actions attaché aux obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes venant à échéance en 2017 (les « **OCEANE 2017** »),

qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription, et

- aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 2 actions nouvelles pour 11 actions existantes possédées. 11 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 45 euros par action) ; et
- à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

Sur la base du cours de clôture de l'action Michelin le 27 septembre 2010, soit 65,26 euros :

- le prix d'émission des actions nouvelles de 45 euros fait apparaître une décote faciale de 31,0 %,
- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 3,12 euros,
- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 62,14 euros,
- le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 27,6 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.

Cotation des actions nouvelles

Sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, dès leur émission prévue le 25 octobre 2010, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000121261).

Intention de souscription des principaux actionnaires et des membres des organes de direction

La Société n'a pas connaissance d'intention de souscription à l'opération de ses principaux actionnaires.

M. Michel Rollier, gérant de la Société, qui détient à la date du présent Prospectus 19 338 actions Michelin, a fait part de son intention de souscrire à la présente augmentation de capital à hauteur de la totalité de ses droits.

Garantie

Un contrat de garantie (ne constituant pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de

commerce) relatif aux actions nouvelles sera conclu le 27 septembre 2010 entre la Société et BNP Paribas, en qualité de Coordinateur Global et comprenant BNP Paribas, Citigroup Global Markets Limited et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, HSBC Bank plc, J.P. Morgan Securities Ltd., Lazard-Natixis (Natixis et Lazard Frères Banque agissant conjointement et sans solidarité entre eux sous la désignation commerciale « Lazard-Natixis »), Société Générale et The Royal Bank of Scotland N.V. Paris Branch en qualité de Chefs de File Associés (ensemble, les « **Établissements Garants** »). Ce contrat de garantie pourra être résilié par les Établissements Garants jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances. En cas de résiliation par les Établissements Garants et si l'opération n'était pas souscrite aux trois quarts, elle serait annulée.

Résumé des principaux facteurs de risque de marché liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes

- Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.
- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.
- Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription.
- En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.
- Le contrat de garantie pourrait être résilié. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits.

C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat au 30 juin 2010

	Nombre d'actions	Répartition du capital %	Répartition des droits de vote %
Personnel – Plan d'épargne Entreprise	3 123 951	2,1 %	2,7 %
Actionnaires individuels	19 199 383	12,9 %	16,3 %
Institutionnels français	45 227 006	30,3 %	26,3 %
Institutionnels non-résidents	81 596 988	54,7 %	54,7 %
Total	149 147 328	100,00	100,00

Le 23 octobre 2009, la société Franklin Resources, Inc. a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 10 % du capital de la Société et détenir 9,83 % du capital et 7,36 % des droits de vote de la Société.

Le 6 août 2010, la société Capital Research and Management Company a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 6,59 % du capital et 4,86 % des droits de vote de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, à la date du présent Prospectus, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (*calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2010 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2010 - et d'un nombre de 149 367 973 actions composant le capital social de la Société au 23 septembre 2010*) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	43,09	46,15
Après émission de 27 157 812 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	43,18	45,79
Après émission de 28 692 354 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	N/A	45,79

⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des 4 795 694 options de souscription d'actions exerçables ou non et de conversion de la totalité des 6 742 417 OCEANE 2017.

⁽²⁾ En cas d'exercice de la totalité des 1 697 564 options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours et de conversion de la totalité des 6 742 417 OCEANE 2017.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (*calculs effectués sur la base d'un nombre de 149 367 973 actions composant le capital social de la Société au 23 septembre 2010*) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1 %	0,93%
Après émission de 27 157 812 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,85%	0,79%
Après émission de 28 692 354 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	N/A	0,79%

⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des 4 795 694 options de souscription d'actions exerçables ou non et de conversion de la totalité des 6 742 417 OCEANE 2017.

⁽²⁾ En cas d'exercice de la totalité des 1 697 564 options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours et de conversion de la totalité des 6 742 417 OCEANE 2017.

Il est rappelé que la valeur nominale des OCEANE 2017 est de 103,82 euros (chaque OCEANE 2017 donnant le droit à l'attribution d'une action Michelin), à comparer à un cours de clôture de l'action Michelin le 27 septembre 2010 de 65,26 euros.

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

27 septembre 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus. Signature du contrat de garantie.
28 septembre 2010	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.
29 septembre 2010	Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.
30 septembre 2010	Publication du résumé du Prospectus dans la presse nationale. Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.
7 octobre 2010	Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.
13 octobre 2010	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
21 octobre 2010	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

25 octobre 2010	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison. Admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.
26 octobre 2010	Publication de l'information financière trimestrielle au 30 septembre 2010.
28 octobre 2010	Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription.

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Pologne, en Roumanie, au Royaume-Uni ainsi qu'en Suisse.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 30 septembre 2010 et le 13 octobre 2010 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 13 octobre 2010 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré : les souscriptions seront reçues jusqu'au 13 octobre 2010 par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par la Société jusqu'au 13 octobre 2010 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : BNP Paribas Securities Services .

Coordinateur Global et Chefs de File et Teneurs de Livre Associés

Coordinateur Global : BNP Paribas

Chefs de File et Teneurs de Livre Associés : BNP Paribas, Citigroup Global Markets Limited et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Contact Investisseurs

Valérie Magloire
Alban de Saint Martin
46 avenue de Breteuil
75324 Paris Cedex 07
tél : +33 (0) 1 45 66 16 15

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de la Société, sur le site Internet de la Société (www.michelin.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des Établissements Garants.